

561

A UNE ASSEMBLÉE des Membres du Barreau de Montréal, convoquée par F. X. BENDER, Ecuier, Doyen du Corps, tenue en leur Chambre, au Palais de Justice, en cette Cité, samedi le onze d'avril courant, aux fins de prendre en considération le projet d'Ordonnance de Judicature que Son Excellence le Gouverneur en Chef doit soumettre au Conseil Spécial,

J. D. LACROIX, Ecuier, ayant été unanimement élu Président et J. G. BARTHE, Ecuier, prié d'agir comme Secrétaire, il fut résolu, et adopté :

Sur motion de CHARLES MONDELET, Ecuier, secondé par L. H. LAFONTAINE, Ecuier,

1. ° Qu'un comité de sept membres soit nommé pour prendre en considération le projet d'Ordonnance de Judicature qui doit être soumis au Conseil Spécial, et faire rapport, Mardi prochain, le quatorze du courant à 3h, P. M. de ses vues et suggestions ou observations relativement au dit Projet, et que les Messieurs suivans composent le dit Comité: MM. LAFONTAINE, SMITH, MONDELET, T. PELTIER, WALKER, GUY, et FISHER.

Sur motion de L. H. LAFONTAINE, Ecuier, secondé par J. SMITH, Ecuier,

2. ° Que Mr. le Président soit prié de communiquer une copie des procédés de cette assemblée, aux Doyens des Barreaux de Québec et des Trois-Rivières, pour l'information de leurs membres respectifs: après quoi l'assemblée fut ajournée à mardi prochain, le 14^e du courant.

Par ordre du Président.

J. G. BARTHE.